

Nombre :
de Membres en exercice 27
de Présents 17
de Votants 21
Quorum 14

Date de convocation : 14 juin 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
20 juin 2023 - 20 heures**

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt juin, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MME GEORGET, MMES VAIL, MOUSSET, M. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, TURMEL, M. DUBOIS, MME CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DUTERTRE (pouvoir à M. THIROUARD), M. PLESSIS, MME PIGEOT (pouvoir à MME CREMADES), MME SEMELY (pouvoir à MME GEORGET), MMES GUILLIN, LAUNAY, MME MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT).

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ANDRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 mai 2023
3. Commerce :
 - 3.1. Choix de l'entreprise pour l'assistance au renouvellement de la signalétique.
4. Administration générale :
 - 4.1. Mission d'archivage proposée par le Centre de Gestion de l'Orne.
5. Environnement :
 - 5.1. Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 64 sise le Bignon au Theil-sur-Huisne appartenant à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.
6. Finances :
 - 6.1. Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) à compter du 1^{er} janvier 2024,
 - 6.2. Demandes de subventions,
 - 6.3. Rectification de la décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Commerces »,
 - 6.4. Décision modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune,
 - 6.5. Modification de l'avance et de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe « Commerces »,
 - 6.6. Convention avec la Communauté de Communes (CdC) des Collines du Perche Normand pour la facturation des repas des accueils de loisirs.

7. Communication :
 - 7.1. Proposition de dénomination du Gymnase du Theil-sur-Huisne.
8. Gouvernance :
 - 8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
9. Informations diverses
10. Questions diverses

Le Conseil municipal accepte par ailleurs, l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- avenants au contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux,
- choix de l'entreprise pour l'aménagement d'une aire de fitness.
-

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. ANDRÉ a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 mai 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Commerce :

3.1. *Délibération n° 2023-063- Choix de l'entreprise pour l'assistance au renouvellement de la signalétique*

Afin de l'assister dans le renouvellement de la signalétique sur l'ensemble du territoire communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société AMOS de Savenay (44) pour un montant de 11 748,00 € HT, soit 14 097,60 € TTC.

4. Administration générale :

4.1. *Délibération n° 2023-064 - Mission d'archivage proposée par le Centre de Gestion de l'Orne*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier au Centre de Gestion de l'Orne la gestion des archives communales moyennant un coût de 33 033,00 €.

5. Environnement :

5.1. *Délibération n° 2023-065 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 64 sise le Bignon au Theil-sur-Huisne appartenant à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand*

Pour permettre la réalisation d'un projet photovoltaïque sur la zone d'activité de Lorrière au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle appartenant à la CdC, cadastrée section AI n° 64 sise « Le Bignon » d'une contenance de 23 159 m²) au prix de 14 126.99 € HT, soit 0,61 €/m². L'étude de Maître LEVEQUE sera chargée de la rédaction de l'acte notarié.

6. Finances :

6.1. *Délibération n° 2023-066 - Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) à compter du 1^{er} janvier 2024*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, à partir du 1er janvier 2024, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

6.2. *Délibération n° 2023-067 - Demandes de subventions*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer :

- 650,00 € au Billard Club de Val Au Perche (soit 500,00 € pour la création du club et 5 adhérents de plus de 18 ans soit 150,00 €),
- 780,00 € à l'UNA (soit 39 bénéficiaires x 20 €),
- 100,00 € au Judo Club de Nogent pour un jeune qui a participé aux championnats de France,
- 100,00 € au Club de Tir de Nogent pour un jeune qui a participé aux championnats de France dans la catégorie Espoirs,
- 100,00 € au Judo Club de Val-au-Perche pour un jeune qui s'est qualifié aux championnats de France dans la catégorie Espoirs,
- 500,00 € à l'UNSS du Collège Yves Montand pour deux jeunes qui ont participé en Mai aux championnats de France SPMA (Sport Partagé Multi Activités) à Soustons (40) et pour trois jeunes qui ont participé début Juin aux championnats de France Pétanque à Châteauroux (36).

6.3. *Délibération n° 2023-068 - Rectification de la décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Commerces »*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 1.

6.4. *Délibération n° 2023-069 - Décision modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2.

6.5. *Délibération n° 2023-070 - Modification de l'avance et de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe « Commerces »*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser pour l'exercice 2023, une avance de 17 129.50 € (au lieu de 23 910.50 €), du budget communal au budget annexe « Commerces » (article 276348 « Autres créances immobilisées »), ainsi qu'une participation d'un montant de 9 258,23 € (au lieu de 2 477.23 €) (article 6573641 « Autres participations »).

6.6. *Délibération n° 2023-071 - Convention avec la Communauté de Communes des Collines (CdC)*

du Perche Normand pour la facturation des repas des accueils de loisirs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention avec la CdC pour la mise à disposition du service de restauration scolaire pour la confection des repas enfants et adultes, durant les périodes de fonctionnement des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis).

6.7. Délibération n° 2023-073 - Avenants au contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux

Afin de prendre en compte l'évolution du programme des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les avenants en plus value qui suivent :

- * lot n° 1 : 7 872,00 € Ht, soit 9 446,40 € TTC,
- * lot n° 2 : 19 184,00 € HT, soit 23 020,80 € TTC,
- * lot n° 3 : 1 844,00 € HT, soit 2 212,80 € TTC.

6.8. Délibération n° 2023-074 - Choix de l'entreprise pour l'aménagement d'une aire de fitness

En vue du lancement durant l'été de l'aménagement d'une aire de fitness au Parc Public de la Pelzinière au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins disante de la société QUALICITE de Nivillac (56) pour un montant de 36 568,50 € HT, soit 43 882,20 € TTC.

7. Communication :

7.1. Délibération n° 2023-072 - Proposition de dénomination du Gymnase du Theil-sur-Huisne

Le Conseil municipal décide de proposer les dénominations qui suivent :

- pour le gymnase : Bernard LEBRANCHU (13 voix pour), contre Alain VERGNOL (8 voix pour) ;
- pour le DOJO : Clarisse AGBEGNENOU (20 voix pour et 1 abstention).

Ces propositions seront adressées à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour validation par le Conseil Communautaire.

8. Gouvernance :

8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire :

- n° 13 en date du 02/06/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location d'un commerce éphémère avec la société Nogent Automobiles de Margon (28) du 5 au 9/06/2023 pour un montant de 70 €,
- n° 14 en date du 02/06/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location d'un commerce éphémère avec Mme Véronique PASQUIER de Ceton (61) du 19 au 24/06/2023 pour un montant de 70 €,
- n° 15 en date du 02/06/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location d'un commerce éphémère avec M. Michel SMEKENS de Saint-Germain-du-Corbéis (61) du 26/06 au 02/07/2023 pour un montant de 70 €,
- n° 16 en date du 03/06/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location d'un commerce éphémère avec la société Secrets de Miel de Margon (28) du 17 au 18/06/2023 pour un montant de 40 €.

9. Informations diverses :

- Monsieur le Maire donne connaissance aux membres d'un courrier du Président de la Région Normandie relatif à la proposition de modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et des conséquences sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Suite à la nomination de Monsieur Marc BUGÉY en qualité de conciliateur de justice sur le canton de Ceton, il informe les membres de la mise en place de permanences sur rendez-vous tous les 4^{èmes} mardis de chaque mois à la Maison France Services du Theil-sur-Huisne.
- Il fait savoir que le Territoire d'Énergie Orne a transmis à la Commune le détail de la fréquentation pour 2022 du service de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département.

Il précise que la borne de recharge rapide installée sur l'aire de covoiturage près de la station-service, sera mise en service très prochainement.

- Il fait savoir que le Conseil municipal devra se réunir d'ici la fin du mois de juillet pour l'attribution de marchés publics : pour la piste de roller ainsi que pour les aménagements sécuritaires de La Grandinière à La Rouge et de La Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre.
Par ailleurs, il rappelle qu'une réunion d'équipe est prévue le 4 juillet prochain à Mâle.
- Il informe que durant tout l'été, le commerce éphémère de la 21 place des Teilleuls est loué.
Par ailleurs, deux nouveaux commerçants seront accueillis sur le marché du mercredi matin (vente de miel et de vêtements).
- Dans le domaine de la santé, Monsieur le Maire précise que les démarches continuent activement pour la recherche de nouveaux médecins. Des contacts sont en cours.

10. Questions diverses :

- M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des travaux, fait savoir que les travaux du gîte communal à Gémages se poursuivent. Les réunions de chantier se tiendront le jeudi matin.
Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux au quartier de la Taille, la commission voirie se réunira prochainement pour procéder au choix des luminaires. Une réunion publique se tiendra également pour informer les riverains.
- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des séniors, informe que 78 personnes se sont faites inscrire sur le registre des personnes vulnérables mis en place par la Commune.
- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge de la vie associative, donne connaissance aux membres des remerciements adressés par les associations qui ont reçu le versement de la subvention allouée par la Commune pour 2023. Une réunion avec l'ensemble des associations est prévue le 5 juillet prochain à 18h.
- Mme GEORGET, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et sociales, informe que la cantine de l'école André Barbet participera au projet « Mieux cuisiner la Normandie » lancé par la Région, ainsi qu'au projet « De la fourche à la fourchette » qui inclura la visite de jardins à laquelle les élus

sont conviés. Le CCAS de son côté a décidé de répondre au projet lancé par l'Etat « mieux manger pour tous ».

Elle fait savoir que les élèves de CP/CE1/CE2 de l'école André Barbet ont émis le souhait de créer une zone « observatoire faune et flore » sur un espace naturel situé près de l'école. La Commune apportera sa contribution pour sa mise en place.

Dans le cadre du printemps des poètes, une exposition se tient aux abords et à l'intérieur de la médiathèque.

- M. POLICE, Conseiller délégué, fait un bref retour sur le déroulement des manifestations qui se sont déroulées durant le week-end : fête de la musique à Mâle, Fête de la musique et course cycliste au Theil-sur-Huisne. Des remerciements sont adressés aux associations, agents municipaux et élus impliqués.
Il fait également un point sur les travaux de voirie en cours et à venir : parking du collège, trottoirs.
- M. ANDRÉ, Conseiller municipal, s'interroge sur l'avancée de l'adressage sur la Commune. Monsieur le Maire fait savoir que le travail a repris suite à un mouvement de personnel.
M. ANDRÉ signale qu'un accident a eu lieu dernièrement au carrefour de la route de Saint-Cyr-la-Rosière. Un courrier sera adressé au Conseil départemental pour qu'une réflexion conjointe soit menée afin de réduire l'accidentalité.
- M. CONON, Conseil municipal, demande où en est l'étude de faisabilité sur le raccordement des bourgs au réseau d'assainissement collectif. Monsieur le Maire fait savoir que la première réunion de lancement aura lieu le 5 juillet prochain et qu'il pourra s'il le souhaite y participer.
Il signale également un problème sur l'enseigne du commerce situé au 21 place des Teilleuls ainsi que la disparition de volailles et de moutons près de Saint-Agnan-sur-Erre.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, fait remarquer concernant la fête de la musique du Theil, que l'horaire pourrait être prolongé au-delà de 23 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Jean-Paul ANDRÉ

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

